



FI SST - Sauveteurs Secouristes Du Travail

Dernière mise à jour le 21 août 2026

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

La certification de sauveteur secouriste du travail (SST) permet la validation de compétences, connaissances et savoir-faire permettant à tout individu formé et certifié d'intervenir efficacement face à une situation d'accident et, en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- ❖ Intervenir face à une situation d'accident du travail
- ❖ Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

PUBLIC CONCERNÉ

Prioritairement les salariés des entreprises relevant du régime général de la Sécurité sociale. Elle concerne aussi les salariés des entreprises, organismes ou de tout autre institution hors champ d'application du régime général de la Sécurité Sociale souhaitant adopter cette formation.
Elle s'adresse également aux personnes se destinant à devenir formateur SST.

MOYENS ET SUPPORTS PEDAGOGIQUE

A l'issue de la formation, chaque participant se voit remettre :

- ❖ Aide mémoire SST INRS et accès au livret de formation reprenant les enseignements clés de la formation
- ❖ Accès à un extranet participant comportant l'ensemble des ressources nécessaires pour réaliser cette formation

PROFIL DU/DES FORMATEURS

Formateurs SST à jour de ses compétences, certifié par l'INRS.

INFORMATIONS ACCESSIBILITE

Chaque situation est étudiée au cas par cas afin de mettre en place les dispositions nécessaires pour permettre une intégration adaptée. Merci de contacter notre référent au 06 33 78 85 31 / ludovic.lemaire@pulsart-formation.com, pour nous signaler toute situation nécessitant des besoins spécifiques dès l'inscription.

Réf.	FI SST
Contact	0633788531 contact@pulsart-formation.com www.pulsart-formation.com

PRÉ-REQUIS

Aucun

MODALITES D'EVALUATION

- ❖ **Évaluation Formative** tout au long de la formation
- ❖ **Formation théorique et pratique** en alternance
- ❖ **Exposé interactif** animé par un Formateur SST à jour de ses compétences certifié INRS
- ❖ **Ateliers d'apprentissage** en sous-groupes
- ❖ **Évaluations Certificatives** conformément au document de référence INRS

Un certificat de compétences d'acteur SST d'une durée de **24 mois** est délivré aux candidats ayant validé les **2 épreuves certificatives**.

Une Attestation individuelle de formation établissant les compétences acquises au cours de la formation est délivrée à l'issue de la formation. La continuité du certificat est conditionnée par la certification des compétences vérifiée lors d'une formation en **Maitien et Actualisation des Compétences** tous les **24 mois**.

Programme

Les compétences du sauveteurs secouristes du travail – SST se déclinent en deux domaines de compétences :

- ❖ **Domaine de compétences 1 :** Intervenir face à une situation d'accident du travail
 - Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
 - Protéger de façon adaptée
 - Examiner la victime
 - Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
 - Secourir la victime de manière appropriée
 - Secourir 1 : La victime saigne abondamment
 - Secourir 2 : La victime s'étouffe
 - Secourir 3 : La victime se plaint d'un malaise
 - Secourir 4 : La victime se plaint de brûlures
 - Secourir 5 : La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
 - Secourir 6 : La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
 - Secourir 7 : La victime ne répond pas mais elle respire
 - Secourir 8 : La victime ne répond pas et ne respire pas

Domaine de compétences 2 : Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

- ❖ Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- ❖ Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
- ❖ Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

Modalités d'évaluation : Les compétences mentionnées ci-dessus seront évaluées de manière certificative. L'évaluateur respectera les modalités définies et utilisera obligatoirement les grilles de certification de l'INRS. Ces grilles définissent les conditions d'acquisition des compétences à partir d'indicateurs de réussite prédéfinis.

Épreuve certificative n°1 :

Elle est réalisée à partir de la mise en place d'une situation d'accident du travail simulée, suivie, le cas échéant, d'une analyse avec le formateur.

Le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation proposée.

Épreuve certificative n°2 :

Avec comme support la mise en situation de travail simulée de l'épreuve 1, le candidat devra répondre, lors d'un échange avec le formateur (en groupe ou en individuel), à un questionnement simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST, et ses compétences en matière de prévention.



Satisfaction Clients

95 %



Modalités

**Présentiel uniquement
Alternance entre théorie et
pratique avec un rapport
d'environ 40/60.**



Effectif par session

4 à 10 participants



Durée

2 jours sur 14,00 heure(s)